

**Arrêté portant réservation de stationnement
Parking Arluison**

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière,

AFFICHÉ
LE 04.1.04.2025.

VU :

- La loi du 2 mars 1982 modifiée,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et 2, L 2212 - 5, L2213-1 à 6,
- Le nouveau Code de la Route et notamment les articles L325-1 à L325-3, R411-8 et R411-25 et R417-1 à R417-13 et les décrets subséquents,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment les articles 55 et 56 à 64-10 du Livre I - 4ème partie,
- L'organisation par la ville d'Ozoir-la-Ferrière, d'une remise de composteurs le samedi 21 juin 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures destinées à assurer la sécurité des usagers.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du 20 juin 2025 à 20h30 au 21 juin 2025 à 14h00, 4 places de stationnement sur le parking Arluison à Ozoir-la-Ferrière, côté maison des élus, seront réservées pour les organisateurs, dans le cadre de la remise de composteurs.

ARTICLE 2 : Le stationnement de tout autre véhicule, considéré comme gênant la circulation publique, ne sera pas autorisé sous peine d'enlèvement, sauf pour les véhicules des services publics, les véhicules de sécurité et les véhicules de secours.

ARTICLE 3 : Les services municipaux prendront toutes les dispositions pour matérialiser et baliser les lieux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Melun dans les 2 mois suivant sa publication et devra être affiché au moins 48h à l'avance sur les lieux.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
la Police Municipale,
le Demandeur,

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 02 avril 2025

Madame Le Maire,
Christine FLECK

